

Rapport d'évaluation

Évaluation institutionnelle

du Collège Gérard-Godin

Août 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours des années 2001 et 2002, à l'évaluation de leur établissement.

La Commission a effectué l'évaluation institutionnelle du Collège Gérald-Godin selon les critères annoncés dans le *Guide d'évaluation institutionnelle* publié en juin 2000¹. Chaque collège était invité à examiner sa mission et ses principaux objectifs institutionnels, à poser un regard critique sur son organisation et sa gestion, à mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels, à apprécier les moyens qu'il s'est donnés pour assurer son développement et pour s'ajuster aux attentes de la société, et, enfin, à porter un jugement sur la qualité de ses pratiques de communication.

Le Collège Gérald-Godin a transmis son rapport d'autoévaluation, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 31 mars 2003. Un comité de la Commission, présidé par une commissaire², a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 15, 16 et 17 septembre 2003. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement et son comité de direction, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale, des élèves, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide d'évaluation institutionnelle*, juin 2000, 29 p.
 2. Le comité était composé de M^{me} Louise Chené, commissaire, de M. Bernard Demers, directeur général au Cégep de Granby Haute-Yamaska, de M^{me} Diane Ferland, ex-adjointe à la Direction des études au Cégep de Drummondville et de M. Gaston Côté, ex-conseiller en gestion des ressources humaines au ministère de l'Éducation. Le comité était assisté de Chantal Bouchard, agente de recherche de la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et description de la démarche d'autoévaluation

L'établissement

Le Collège Gerald-Godin est un établissement d'enseignement collégial public. Il a été fondé en 1995 afin de répondre aux besoins d'enseignement collégial en français exprimés par la communauté francophone de l'ouest de l'île de Montréal. Le Collège est situé sur le boulevard Gouin dans l'arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue. Il occupe le bâtiment de l'ancien noviciat des pères de Sainte-Croix, auquel a été ajoutée une aile moderne. Il a accueilli sa première cohorte d'élèves en 1999.

Le Collège offre trois programmes préuniversitaires (*Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts et lettres*) et trois programmes techniques (*Technologie de conception électronique, Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques de l'informatique*) conduisant à un diplôme d'études collégiales. Le service de la formation continue, relocalisé dans une école secondaire située à quatre kilomètres du site du Collège, comprend une offre de cours non crédités notamment en informatique, en langue, en pharmaceutique et en gestion et la formation menant à une attestation d'études collégiales (AEC)⁴ dans les secteurs suivants : *Administration, commerce et informatique; Services sociaux, éducatifs et juridiques; Communication et documentation; Fabrication mécanique*. De plus, des cours de francisation sont donnés aux étudiants allophones; cette formation est subventionnée par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le Service de la formation continue offre aussi aux entreprises des cours de perfectionnement en français.

Le Collège a connu une rapide augmentation de sa clientèle : entre 1999 et 2002, le nombre d'élèves inscrits à l'enseignement ordinaire est passé de 339 à 959 élèves; à la formation continue, il est passé de 182 à 440 élèves. Au cours des années préparatoires (1995 à 1999), le nombre d'employés est passé de 4 à 63 personnes. Le nombre d'enseignants à la formation ordinaire était de 32 lors de la rentrée de 1999 et il est passé à 77 enseignants en 2002, dont environ 40 avaient un statut à temps partiel. Près d'une vingtaine de chargés de cours enseignaient à la formation continue. Le Collège comptait,

4. Les programmes offerts par le Collège conduisant à une AEC sont : Techniques d'éducation à l'enfance, Développement d'applications en commerce électronique, Scénarisation et marketing multimédia, Conduite de procédés de production pharmaceutique, Gestionnaire de réseaux Unix-Linux, Conception et production multimédia, Logiciels de gestion informatisée, Perfectionnement avec Linux, et, Langue, société québécoise et nouvelles technologies.

en 2002, 11 cadres, 11 professionnels et 17 employés de soutien, pour un total de 116 employés.

Le projet initial d'implantation du Collège était axé sur une structure administrative légère favorisant le partenariat avec des entreprises et des organismes de la région, notamment l'impartition de certains secteurs d'activités (imprimerie, entretien général, librairie, services informatiques, services liés aux installations sportives et service des achats) et le développement d'un Quartier Latin. Depuis quelques années, le Collège s'est éloigné de ce projet d'implantation d'un Quartier Latin et a pris en charge les principaux services. Toutefois, les lieux physiques, qui respectent un aménagement architectural particulier, se prêtent difficilement au rapatriement de certains services. La structure pédagogique déterminée dans le projet initial prévoit le regroupement des enseignants en fonction des programmes de formation. Le Collège, en collaboration avec les enseignants des disciplines de la formation générale et des mathématiques, a mis sur pied des regroupements disciplinaires. Il a aussi fait de l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'enseignement une priorité. Il s'est doté d'une salle multifonctionnelle, la salle Pauline-Julien, logée dans l'aile moderne. Le volet de la mission qui porte sur l'animation socioculturelle de la communauté francophone repose en grande partie sur les activités de cette salle.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation institutionnelle est la première expérience d'autoévaluation au Collège Gerald-Godin. Elle a porté sur l'ensemble des activités qui se sont déroulées depuis la création de l'établissement en 1995. Le Collège a élaboré un devis d'évaluation, présenté à la Commission d'évaluation en décembre 2001, qui expose les critères d'évaluation, la composition du comité d'évaluation, le partage des responsabilités et la planification des opérations. L'autoévaluation s'est déroulée conformément à ce qui a été prévu : information du milieu, formation du comité d'évaluation, traitement de l'information, analyse des sous-critères et rédaction du rapport.

Le comité d'évaluation comprenait neuf membres : le directeur général, le directeur des études, un représentant de chaque catégorie d'employés (un enseignant du secteur préuniversitaire, un enseignant du secteur technique, un employé de soutien, un professionnel, un cadre) et deux élèves. Il a débuté ses travaux en octobre 2001 pour terminer son mandat en janvier 2003. Il a travaillé en collaboration avec le personnel des

services, des programmes, des regroupements disciplinaires et avec la commission des études; le conseil d'administration a suivi chaque étape du processus.

Au cours du processus d'autoévaluation, l'ensemble du personnel a été consulté sur la mission du Collège. D'autres consultations ont aussi été réalisées auprès des élèves, des diplômés, des coordonnateurs des programmes et des départements, des enseignants, des membres du personnel de soutien et des professionnels non-enseignants afin de recueillir leurs commentaires sur les différents critères d'évaluation. Le comité d'évaluation a développé et validé des questionnaires imprimés et électroniques de même que des grilles d'entrevue, puis il a analysé les données recueillies à l'aide de ces instruments. Le directeur des études a rédigé le rapport d'autoévaluation; il a présenté un projet de rapport à tout le personnel du Collège et aux élèves qui ont formulé des commentaires. Le rapport final a été approuvé par la commission des études et par le conseil d'administration, respectivement en février et en mars 2003.

La mission

La clarté et la précision de l'énoncé de mission et des objectifs institutionnels

La mission du Collège, approuvée en 1996 par le conseil d'administration, présente cinq grands objectifs : offrir une formation collégiale préuniversitaire et technique pour la population de l'ouest de l'île de Montréal et de l'est de Vaudreuil-Soulanges; offrir des services de formation et de perfectionnement aux entreprises et à la population de la région; aider les allophones à intégrer la vie collective du Québec francophone; promouvoir la vie socioculturelle francophone dans l'ouest de l'île; participer au développement du réseau collégial et des institutions d'enseignement supérieur. Le projet éducatif du Collège, adopté par le conseil d'administration en 1997, vise à offrir un savoir épanouissant, à mettre en œuvre des activités d'apprentissage engageantes, à créer un milieu ouvert sur le monde, et, à privilégier la langue française comme outil de développement. Un axe principal oriente ce projet : réaliser le meilleur de soi-même.

Le Collège s'est référé à différents rapports d'enquête et études⁵ pour constater que sa mission et son projet éducatif prennent en compte les besoins des élèves et les attentes de

5. *Dossier souche* (1997); *Rapport d'enquête sur les programmes de formation du Collège Gérald-Godin* (1998); *Rapport d'enquête dans le cadre de l'harmonisation du programme d'éducation internationale avec le baccalauréat international* (1998); *Population de l'ouest-de-l'île de Montréal, Direction des entreprises et des organismes de l'ouest-de-l'île de Montréal et Employés et employées des établissements et organismes de l'Ouest-de-l'Île* (2000); *Analyse des lieux intérieurs d'échange et d'animation pour les étudiants du Collège Gérald-Godin* (2001).

la population. La mission et le projet éducatif sont complémentaires; ils indiquent les valeurs humanistes, culturelles et pédagogiques qui orientent la formation offerte et le fonctionnement de l'établissement. La Commission a toutefois constaté que le message véhiculé par ces documents a une portée très large. Leur interprétation varie à l'interne et les énoncés ne débouchent pas automatiquement sur des objectifs institutionnels. Le Collège envisage de revoir la formulation de certains énoncés afin de favoriser l'univocité du message véhiculé. Il mentionne aussi la nécessité de préciser, dans sa mission, l'importance qu'il accorde à la qualité de la vie étudiante et d'ajuster en conséquence le projet éducatif, ce à quoi la Commission souscrit.

L'adhésion à la mission et aux objectifs institutionnels

L'élaboration de la mission et du projet éducatif est antérieure à l'engagement des personnes qui mettent en œuvre ces orientations et ces objectifs. Ces documents ont, par contre, été présentés à la communauté collégiale en 1999; les politiques institutionnelles et le plan de réussite y réfèrent. Les résultats du questionnaire général indiquent que la communauté collégiale connaît les grandes orientations de ces documents, mais que leur diffusion pourrait être améliorée. Le Collège envisage de les inclure dans l'agenda étudiant. Il a également prévu, dans son plan d'action, se référer à la mission et au projet éducatif dès l'élaboration des plans de travail des programmes, des regroupements disciplinaires et des services.

L'énoncé de mission, qui date de la création du Collège, porte principalement sur les besoins régionaux d'éducation de la population francophone et sur la vie socioculturelle de celle-ci. Les aspects culturels sont, pour l'essentiel, réalisés par la Corporation de la Salle Pauline-Julien; ils pourraient toutefois être mieux pris en charge par le Collège lui-même et adaptés à sa clientèle étudiante. Depuis que le Collège a accueilli ses premières cohortes d'élèves, son profil a changé : le secteur technique est de mieux en mieux défini et il intègre les stages en alternance travail-études; les projets liés à la vie étudiante, notamment l'implantation du Quartier Latin, ne se sont pas tous réalisés; la formation continue s'est considérablement développée; en somme, les caractéristiques du Collège ont évolué par rapport au projet initial. La Commission lui *suggère* donc de s'appuyer maintenant sur ses caractéristiques réelles pour actualiser son énoncé de mission.

Le mode d'organisation et de gestion

Les instances de gestion

Les premières années d'existence du Collège Gérald-Godin ont consisté à mettre en œuvre le projet initial d'implantation. Le conseil d'administration a assumé ses responsabilités en ce qui concerne le développement des ressources humaines et des programmes d'études. Parmi ses membres, les fondateurs du Collège assurent une continuité entre le projet initial et les ajustements survenus au cours de l'implantation. La commission des études rend des avis auprès du directeur des études et du conseil d'administration sur toute question relative aux programmes d'études et à la politique de gestion des programmes. La mise en œuvre accélérée des centres d'aide, des politiques institutionnelles, des programmes d'études a favorisé la création de liens étroits entre la commission des études et l'ensemble des services, des programmes et des regroupements disciplinaires. Les différents sous-comités de la commission des études (qui travaillent, entre autres, sur le plan de réussite et la politique de gestion des programmes) favorisent les échanges avec l'ensemble du personnel.

Selon le Collège, des difficultés liées à l'impartition des services, à la concentration des responsabilités et au contexte exigeant de l'implantation ont occasionné de l'instabilité chez le personnel cadre, ce qui a ralenti le développement d'une culture propre à l'établissement. Des ajustements ont été apportés à la structure administrative, notamment le regroupement des services de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage avec le Service de l'organisation scolaire. Certains services impartis ont été rapatriés (système d'achat, gestion des services informatiques, librairie) et les responsabilités des directeurs (directeur général, directeur des études, directeur des ressources humaines, directrice de la formation continue, directeur des ressources financières) ont été revues en fonction des modifications.

L'organisation pédagogique est basée sur le regroupement des enseignants par programme (département-programme). La Commission souligne l'intérêt de ce modèle pédagogique qui favorise le développement de l'approche programme. De plus, des regroupements disciplinaires pour les enseignants de la formation générale et des mathématiques ont été créés. Les mandats sont décrits et une entente entre la direction et les enseignants précise les modalités de la convention collective. Le Collège veut cependant définir de façon explicite le mandat des départements-programmes et des regroupements disciplinaires dans la politique institutionnelle de gestion des programmes. Il prévoit également décrire le

mandat des comités de direction et des comités de gestion dans ses documents administratifs, ce que la Commission l'encourage à faire.

La gestion pédagogique (formation ordinaire)

Le Collège s'est doté, en 1999, d'une politique institutionnelle de gestion des programmes qui comprend un processus institutionnel d'évaluation des programmes. Trois programmes ont été révisés, mais aucune évaluation périodique n'a été menée à terme étant donné l'implantation récente du Collège. Le Collège a adopté une politique de valorisation de la langue en 1998. Les barèmes de correction du français ne sont cependant pas uniformisés dans cette politique, ni dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Le Collège a entrepris la révision de ses politiques institutionnelles, mais la Commission constate que les moyens d'assurer l'application de ces politiques ne sont pas prévus. Le seul moyen de vérifier l'application de la PIEA est l'approbation des plans de cours par les coordonnateurs de programme. Elle *suggère* au Collège de mettre en œuvre ses politiques révisées et de développer des mécanismes de vérification de leur application.

Le Collège dispose de données sur le cheminement scolaire de ses deux premières cohortes d'élèves; tous les coordonnateurs de programme reçoivent des données présentées en tableaux. Le Collège étudie la possibilité de construire un tableau de bord institutionnel et un système d'information sur les cohortes. L'intégration de ces deux modes de gestion des données permettrait de cibler les besoins d'information avec plus de précision. La Commission encourage le Collège à poursuivre son projet de système d'information intégré.

La concertation des enseignants contribue à la qualité de la mise en œuvre des programmes. Les regroupements de programme favorisent la collaboration et le développement de moyens d'intégration des apprentissages. Les élèves ont accès à des salles d'appartenance autour desquelles sont regroupés les bureaux des professeurs d'un même programme. La présence régulière des professeurs dans ces salles crée une dynamique qui plaît aux élèves et qui multiplie leurs occasions de rencontres avec des enseignants. Comme le Collège le mentionne, le mode de répartition des tâches et les responsabilités qui découlent des regroupements des enseignants ont nécessité des adaptations particulières qui concernent le partage des responsabilités, les formes de collaboration, l'allocation des ressources de coordination et le choix d'un modèle de gestion administrative et pédagogique adéquat. Le Collège a conclu un accord avec le Syndicat des enseignants sur l'acceptation de cette structure particulière et il est en voie de

compléter la redéfinition du partage des responsabilités entre les instances concernées par la gestion des programmes d'études.

Les différents services d'aide et de soutien à l'apprentissage contribuent aussi à l'efficacité de la gestion pédagogique. Les élèves se disent généralement satisfaits de l'aide pédagogique disponible et des conseillers en orientation; ils apprécient particulièrement le tutorat par les pairs. Un conseiller pédagogique assure le soutien à l'intégration des TIC pour les élèves et les enseignants en collaboration avec le responsable de la bibliothèque. Le comité sur la réussite constitue un lieu de développement stratégique et d'échange entre les enseignants et les intervenants des autres services sur les moyens de favoriser la réussite des élèves.

Diverses stratégies liées à l'organisation scolaire ont été déployées pour favoriser la réussite des élèves, notamment la réduction du nombre d'élèves par groupe en première session pour les disciplines connaissant un taux de réussite plus faible. Le cadre horaire et le calendrier scolaire ont été aménagés en fonction de priorités pédagogiques. Des journées d'enseignement individualisé, des journées-programmes, des périodes d'accueil pour les élèves par programme sont d'ailleurs prévues au calendrier. Une période libre est consacrée chaque semaine à la vie étudiante. En somme, la consolidation de certaines pratiques reste à faire, mais le Collège a su implanter une vie pédagogique dynamique. L'ensemble des moyens mis en œuvre à l'enseignement ordinaire favorise l'atteinte des objectifs liés à l'approche programme et à l'intégration des TIC ainsi que l'efficacité de la gestion pédagogique.

La gestion pédagogique (formation continue)

Le Service de la formation continue est en développement depuis l'ouverture du Collège; il a connu un haut taux de roulement du personnel. L'équipe très motivée compte sept membres, dont trois conseillers pédagogiques. Ce service répond aux besoins des élèves et des enseignants, notamment en ce qui concerne l'intégration professionnelle des chargés de cours, le soutien aux activités d'apprentissage, l'organisation des stages et le placement des élèves. Le personnel de ce service utilise des statistiques annuelles sur les différents secteurs industriels et des études socioéconomiques afin de bien cerner les besoins de formation des entreprises et de la communauté régionale. Des liens ont été établis avec différents partenaires (commission scolaire, organismes socioéconomiques de la région, Université du Québec à Montréal (UQAM)).

Les conseillers pédagogiques vérifient et approuvent les plans de cours; ils sont à l'écoute des besoins des élèves et les réfèrent aux services d'aide adéquats. Les chargés de cours ont toutefois peu de contacts avec les enseignants des programmes de la formation ordinaire. La Commission remarque que le Collège n'a pas encore mis en place les mécanismes qui lui permettent de témoigner de la qualité de la formation, plus particulièrement en ce qui concerne le respect de la politique d'évaluation des apprentissages.

La Commission recommande donc au Collège de mettre en place les processus qui lui permettront de garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages à la formation continue.

Les programmes de la formation continue, principalement des AEC offertes à temps plein, sont donnés à l'extérieur du campus principal. Les élèves et le personnel s'en trouvent isolés. Le Collège envisage diverses possibilités de les faire participer à la vie pédagogique et étudiante. Cependant, la distance qui sépare les locaux occupés par la formation continue du bâtiment principal de même que la qualité minimale de ceux-ci ne favorisent pas cette participation. Afin de ne pas laisser cette situation perdurer, la Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens nécessaires pour assurer une meilleure intégration de l'ensemble du Service de la formation continue à la communauté collégiale.

Les services aux élèves

Les élèves ont accès à divers services de soutien pédagogique, d'information sur la santé et d'orientation. Le Collège offre des mesures particulières d'orientation, de retour aux études ou de placement sur le marché du travail aux élèves qui quittent en cours de formation. Il a engagé une deuxième ressource en aide pédagogique individuelle afin d'améliorer la disponibilité des intervenants de ce service et il veut mieux faire connaître les services de soutien à l'apprentissage aux élèves, notamment l'information scolaire et professionnelle.

Le Collège présente des activités socioculturelles (Ciné-club, journal étudiant, radio étudiante) et sportives (volley-ball, golf, activités de plein air) ainsi que des événements spéciaux (marathon d'écriture, Science on tourne). Plusieurs de ces activités se déroulent pendant la période libre réservée à la vie étudiante. Les élèves apprécient la variété des services offerts ainsi que la grande implication des enseignants dans plusieurs activités. Cependant, une étude réalisée en 2001 indique que les lieux physiques réservés principalement à la vie étudiante ne sont pas suffisants. Le projet d'implantation prévoyait la transformation de l'espace communautaire et commercial qui entoure le Collège en Quartier latin. Des lieux de rencontre tels que la librairie, des cafés et des galeries d'art

devaient créer une dynamique propice au déploiement des activités étudiantes. Le *Café philo* a rassemblé des élèves et des professeurs dans un café du boulevard Gouin, mais le concept du Quartier latin n'a pas donné les résultats escomptés.

Une Corporation du Quartier latin a été créée en 1997 et le développement de ce secteur fait encore l'objet de discussions avec les autorités municipales. Le Collège mène une réflexion quant aux besoins exprimés par les élèves et par d'autres membres de la communauté collégiale sur l'espace consacré à la vie étudiante et communautaire. Il compte élaborer un plan d'orientation des services aux élèves. La Commission considère que la précision des orientations en cette matière constitue une étape nécessaire et elle *suggère* au Collège de recentrer la vie étudiante et les services offerts autour d'objectifs communs. Cette réflexion se situe d'ailleurs dans le prolongement de la révision de sa mission et de son projet éducatif.

La gestion des ressources humaines

Le Collège a adopté, en 1998, un règlement général sur la gestion des ressources humaines qui tient lieu de politique de gestion des ressources humaines (PGRH). Ce règlement encadre les politiques de gestion du personnel enseignant, du personnel de soutien, du personnel professionnel et des cadres, lesquelles traitent de l'embauche, de l'insertion professionnelle, de l'évaluation du rendement et du perfectionnement. De plus, ce règlement général comprend les programmes de reconnaissance et d'aide aux employés.

L'insertion professionnelle des enseignants repose sur les regroupements de programme. Les nouveaux enseignants sont évalués selon un mécanisme précis et détaillé qui repose sur six critères d'évaluation présentés dans la politique de cheminement professionnel. Le processus d'évaluation des enseignants permanents est en voie d'être révisé. Il prendra appui sur le processus déjà éprouvé de l'évaluation des nouveaux enseignants. Les représentants syndicaux ont été invités à participer au développement de ce processus d'évaluation. Le mécanisme d'allocation des tâches respecte les principes et règles énoncés dans les conventions collectives. Les comités de discussion Rencontre Collège-Syndicat (RCS) répondent aux attentes des membres et débouchent sur des ententes. Les enseignants se disent satisfaits des activités individuelles de perfectionnement auxquelles ils ont accès.

L'évaluation du rendement du personnel de soutien et du personnel professionnel n'est pas pratiquée régulièrement. Le processus d'évaluation des cadres a été révisé en 2002; ils sont évalués annuellement. En ce qui concerne les politiques de perfectionnement des divers personnels, le Collège a surtout investi dans le perfectionnement collectif afin de favoriser

l'appropriation des TIC. Au cours de la période d'implantation du Collège, la tâche du personnel professionnel et des employés de soutien, qui sont peu nombreux, a augmenté et le climat de travail en a souffert. Le Collège a remédié à cette situation par l'ajout de ressources. Il a récemment implanté son programme d'aide aux employés et son programme de santé et sécurité au travail.

La Commission constate que les programmes liés à l'insertion professionnelle, à l'évaluation des employés et au perfectionnement ne sont pas tous également déployés. Elle invite donc le Collège à mettre en œuvre ses politiques aussitôt leur révision complétée et à effectuer un suivi rigoureux de leur application.

La gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières

Les élèves et les enseignants se disent satisfaits des ressources mises à leur disposition. Le Collège est pourvu d'excellents équipements; la plupart sont neufs étant donné sa récente implantation. Le Collège a terminé l'installation de projecteurs électroniques dans toutes ses classes et plusieurs salles de travail sont munies d'un ordinateur et d'équipements de projection numérique et de connexion en réseau. Les élèves ont aussi accès à des postes informatiques à la bibliothèque. Presque tous les enseignants ont un ordinateur portable fourni par le Collège. Ceux qui n'en ont pas utilisent les ordinateurs réservés à leur usage à la bibliothèque et dans les salles d'appartenance des programmes. Les ordinateurs portables peuvent être utilisés dans les salles de cours selon les besoins des enseignants. Le Collège invoque toutefois un manque d'espace qui le contraint à maximiser l'utilisation des laboratoires, ce qui en diminue l'accessibilité pour les élèves en dehors des heures de cours. La Commission croit que le Collège aurait intérêt à mieux exploiter les espaces dont il dispose afin d'assurer sa capacité de faire face à ses besoins.

Le Collège a élaboré un plan quinquennal pour répartir de façon optimale son budget d'investissement et le plan d'action consécutif à l'évaluation institutionnelle prévoit aussi l'élaboration d'un plan de renouvellement des équipements informatiques.

Le système de gestion des ressources financières est efficace. L'analyse des besoins est réalisée annuellement par les responsables budgétaires. Le processus de contrôle des acquisitions est régi par la politique d'achat. Des consultations ont lieu entre les directeurs et les responsables budgétaires avant l'adoption du budget par le conseil d'administration. Le Collège a une situation financière équilibrée à laquelle contribue le Service de la formation continue. Cette situation d'équilibre est cependant fragile compte tenu des coûts engendrés par les projets de rénovations et de construction lors de l'implantation du

Collège, de la préservation de l'aspect historique du bâtiment et des besoins liés au rapatriement des services antérieurement donnés en impartition.

L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs liés au rendement des élèves et à leur cheminement sur les plans scolaire et professionnel

Les indicateurs de réussite du ministère de l'Éducation⁶ montrent que le Collège doit composer avec des élèves qui ont une moyenne générale au secondaire légèrement inférieure à celle des élèves de l'ensemble des établissements du réseau collégial. Malgré cette situation, le taux de réussite des nouveaux inscrits est en progression; il est passé de 76,8 % en 1999 à 83,2 % en 2001. Le taux global de persévérance aux études du Collège (86,1 %) est plus élevé que celui du réseau (84 %). Pour l'année scolaire 2000-2001, le résultat du Collège aux épreuves uniformes de français (89,7 %) est supérieur à celui de l'ensemble du réseau (83,7 %). Dans le cadre de son plan d'aide à la réussite, le Collège a mis en place plusieurs mesures, dont celles qui s'appliquent aux élèves qui connaissent des difficultés dans les cours de comptabilité. La mise en œuvre du plan de réussite a suscité une large participation de la communauté du Collège. La Commission constate l'efficacité du suivi effectué par le Collège.

Les taux de diplomation de la première cohorte d'élèves en formation préuniversitaire deux ans après la durée prévue des études et en formation technique n'étaient pas encore disponibles au moment de l'autoévaluation institutionnelle. Les diplômés interrogés lors de la relance se disent satisfaits ou très satisfaits de la formation préuniversitaire qu'ils ont reçue au Collège Gerald-Godin; 90 % d'entre eux ont été admis dans l'université et le programme de leur premier choix. Le Collège démontre, à l'aide de ses données internes, que les finissants des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales connaissent un taux de placement de 100 %.

L'atteinte des objectifs institutionnels de nature éducative

Dans un contexte d'implantation, le Collège a encadré ses pratiques pédagogiques par des politiques institutionnelles et il s'est donné une structure pédagogique fonctionnelle centrée sur l'approche programme. Le plan-cadre d'élaboration des épreuves synthèses de

6. Ministère de l'Éducation, Secteur de l'information et des communications, Direction des statistiques et des études quantitatives, Système CHESCO, version 2000, compilation spéciale août 2001.

programme a été complété et la gestion des programmes en alternance travail-études, consolidée. Le Collège a récemment défini ses orientations pédagogiques en ce qui concerne l'intégration des TIC dans l'enseignement. L'examen des plans de travail permet de constater le degré de réalisation des objectifs de nature éducative pour ses trois premières années d'opération.

Les résultats atteints dans les volets complémentaires

Le Collège a entrepris le développement de certains secteurs d'activités. La salle Pauline-Julien est devenue un lieu de rassemblement communautaire : les élèves des écoles avoisinantes, la communauté francophone et les élèves du Collège s'y retrouvent à diverses occasions (présentations des arts de la scène pour jeune public et public adulte, projections de films, activités thématiques ou activités d'apprentissage pour les élèves du Collège). Seules les activités de cette salle permettent au Collège de remplir les engagements culturels de sa mission. Le concept du Quartier latin n'a pas connu les développements attendus, mais un plan d'aménagement du boulevard Gouin et des berges de la Rivière-des-Prairies a été déposé et approuvé par les autorités municipales. Une entente signée entre l'ancienne municipalité de Sainte-Geneviève, aujourd'hui l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève-Sainte-Anne-de-Bellevue, et le Collège laisse place à différentes possibilités, notamment l'ouverture de la bibliothèque du Collège à la population. Le Collège accueille dans ses locaux la formation universitaire offerte pour la population de l'ouest de l'île par l'Université du Québec à Montréal. Il envisage le développement de projets en partenariat avec cette université, dont l'arrimage de programmes collégiaux et universitaires.

Le développement de l'établissement

La détection des besoins nouveaux

Outre les études dont il dispose, le Collège s'appuie sur les résultats des questionnaires distribués aux élèves et sur des statistiques provenant des secteurs industriels pour s'adapter aux exigences des universités et du marché du travail. Le projet initial de formation prend en compte des éléments qui sont nouveaux pour plusieurs établissements d'enseignement collégial : l'intégration des technologies de l'information dans l'enseignement et le regroupement des enseignants basé sur l'approche programme. Le Collège mentionne qu'en matière d'approche programme, après avoir créé un

aménagement physique propice à cette pratique, ses besoins résident actuellement dans le développement d'une culture et de processus qui lui sont propres.

Le Collège a créé des liens avec les écoles secondaires du milieu afin de mieux répondre aux besoins de sa communauté. Des enseignants du Collège et des conseillers en orientation échangent avec des intervenants des écoles secondaires sur les caractéristiques des élèves et leurs attentes envers le milieu collégial. La direction du Collège participe activement à divers regroupements locaux et régionaux (Centre local de développement et Centre local d'emploi, sommets des arrondissements de l'ouest de l'île et de la ville de Montréal, Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, conseil d'administration de la salle Pauline-Julien). Le Collège a identifié des secteurs potentiels de développement qui seront répertoriés dans un plan quinquennal de développement des programmes.

L'efficacité des processus d'évaluation et de planification

Les processus d'évaluation et de planification sont en cours d'implantation. Chaque direction, département-programme et service réalise une planification annuelle. Un suivi est effectué en mi-parcours puis un bilan termine l'année scolaire. Des modifications ont été apportées au fonctionnement général du Collège suite à l'évaluation annuelle des bilans sur la gestion, notamment en ce qui concerne le rapatriement du système d'achat qu'il avait donné en impartition, la librairie devenue une coopérative étudiante et la gestion du service informatique. Le Collège procède de façon ponctuelle aux vérifications demandées par le ministère de l'Éducation et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE); il répond aussi aux exigences d'autres organismes tels que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

La Commission estime que cette autoévaluation représente une occasion, pour le Collège, de faire le point sur son implantation. Ce dernier a démontré sa capacité à s'ajuster aux imprévus, mais il n'a pas encore élaboré de stratégies de développement à long terme. Puisque certaines caractéristiques ont été prédéterminées dans le projet initial, le Collège n'a pas encore exploité ses attributs particuliers qui constituent des pistes de développement. Tout en étant conscient de ses contraintes, le Collège doit chercher à établir ses forces. Dans le contexte d'élaboration de son plan stratégique, la Commission *suggère* au Collège d'instaurer un processus de planification institutionnelle qui lui permette d'assurer un suivi étroit de la gestion de son développement.

Les pratiques de communication

Le Collège rejoint sa clientèle, ses partenaires et la communauté régionale en faisant paraître des publicités dans les journaux, par des envois postaux et par son site Internet. Il informe aussi le public en général par la remise de documents officiels lors de rencontres d'information. Le Collège a vérifié l'exactitude du message qu'il transmet par l'analyse des monographies des six programmes qu'il offre à la formation ordinaire, d'un document produit par le Service de la formation continue ainsi que d'un document de promotion. Il s'appuie aussi sur une étude réalisée en 2002 pour conclure que le message institutionnel transmis est clair et que les perceptions externes de la communauté sont conformes à l'image corporative à laquelle s'identifie le Collège. Il envisage toutefois de revoir certaines monographies pour mieux y décrire la réalité des programmes. La Commission croit que le Collège devrait porter une attention particulière aux informations diffusées sur le Service de la formation continue. Étant donné que plusieurs des activités de ce secteur se déroulent dans un autre bâtiment que celui auquel est identifié le Collège Gérard-Godin, l'image véhiculée ne correspond pas en tout point à la réalité.

Divers outils sont utilisés à l'intérieur du Collège pour favoriser une bonne communication : courriel, intranet, panneaux d'affichage, bulletin Info cégep et rencontres générales de l'ensemble du personnel. Afin de se conformer à la Loi sur les archives, le Collège a adopté, en 2001, une Politique de gestion des documents administratifs et un calendrier de conservation des documents. Il a élaboré, en 2002, une politique des communications. Le traitement des plaintes est encadré par une procédure, mais l'agenda étudiant n'en contient qu'une description sommaire. La Commission invite le Collège à faire connaître cette procédure et le code d'éthique qui l'encadre.

Le suivi de l'évaluation

Les actions envisagées dans le rapport sont présentées dans un plan d'action. Les responsables de la réalisation des actions sont identifiés ainsi qu'un échéancier. Les actions sont regroupées selon neuf grandes catégories : mission et projet éducatif, gestion administrative, gestion pédagogique, organisation scolaire, activités étudiantes, gestion des ressources humaines, matérielles, financières, volets complémentaires à la mission. Le Collège a identifié des actions prioritaires. Quelques actions sont déjà réalisées et d'autres sont échelonnées sur plusieurs années ou en voie d'être réalisées. Certaines actions qui portent sur une même problématique sont répertoriées sous différentes catégories. Il est ainsi difficile d'estimer l'efficacité potentielle du plan d'action. La Commission note que

plusieurs actions sont intégrées dans les plans de travail, mais elle croit que le Collège gagnerait à restructurer son plan d'action pour en assurer l'efficacité.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le Collège Gérard-Godin assume bien les responsabilités qui lui sont confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte.

Le Collège dispose d'un mode d'organisation et de gestion qui lui permet de s'acquitter efficacement de la mission que lui confie la loi. La Commission souligne le travail du conseil d'administration et de la commission des études lors de l'implantation du Collège, l'efficacité de la gestion pédagogique et l'aménagement de salles d'appartenance pour chaque programme d'études. Elle note que le Collège atteint des résultats probants en ce qui concerne le cheminement scolaire des élèves. Le plan d'action consécutif à l'évaluation institutionnelle contient les éléments susceptibles d'apporter les améliorations souhaitées en vue de corriger les aspects qui demandent à l'être.

Actuellement, le Collège ne possède pas de mécanisme qui lui permette d'assurer le respect de la politique d'évaluation des apprentissages dans les cours de la formation continue. Il s'agit d'une lacune qu'il devra combler en priorité.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation institutionnelle, le Collège Gérald-Godin a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Il constate que le rapport de la Commission correspond à la réalité et propose quelques modifications mineures dans le but d'en préciser certaines parties. Selon le Collège, l'évaluation institutionnelle a été un exercice bénéfique. Il estime que les commentaires formulés par la Commission sont judicieux et il indique que ces derniers feront l'objet d'actions dans son plan de travail 2004-2005.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des progrès réalisés au regard de la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président